

Réponse de Beate aux juges de Belfort

écrit par Beate | 26 août 2014



✘ À rappeler au [juges de Belfort](#) : Le site, où se déroulait ce rite indigne, est un parking public, un espace public. Donc les citoyens ont le droit de s'indigner de la cruauté envers les animaux, cette même cruauté islamique qui persécute également des enfants, des femmes et des hommes à travers le monde... même en France.

– Enfin, on lira la suite, haute en couleurs également : « Les termes injurieux employés dépassent la simple liberté d'expression en ce que, de part leur caractère provocateur, ces derniers visent à stigmatiser et à discriminer une communauté en incitant publiquement à la haine à son encontre, comme le précise explicitement le vocabulaire univoque choisi par la prévenue pour manifester son rejet».

Les termes employés n'étaient pas injurieux puisqu'ils ne faisaient que **décrire la réalité de l'Islam.** <http://www.thereligionofpeace.com/French/index.htm>

Les termes employés n'étaient pas provocateurs; **la provocation étant d'installer un abattoir islamique sur un espace public.**

Les termes employés ne visaient pas à stigmatiser et à discriminer une communauté. **C'est la communauté musulmane qui discrimine les femmes et**

les non-musulmans, c'est la communauté musulmane qui nous stigmatise et refuse de s'intégrer en France en refusant nos us et coutumes, c'est la communauté musulmane qui incite publiquement à la haine à l'encontre des lois de la République française et des Français.

Le vocabulaire univoque, choisi par la prévenue pour manifester son rejet, est un vocabulaire qui correspond à la réalité de l'islam; **toute personne saine d'esprit qui lit le Coran et les Hadiths ne peut que rejeter l'islam.**

<http://www.thereligionofpeace.com/French/Pages/WWMD.htm>

Beate